

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-913

présenté par

M. Letchimy, Mme Bareigts, Mme Manin, Mme Vainqueur-Christophe, M. Alain David,  
M. Dussopt, M. Hutin, M. Juanico, M. Le Foll, Mme Pires Beaune, M. Saulignac et M. Vallaud

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 57, insérer l'article suivant:****Mission « Outre-mer »**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un rapport dont l'objet est de déterminer les possibilités d'extension et de renforcement des mesures prévues par le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité en faveur des filières de diversification agricole.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le POSEI, qui décline le premier pilier de la politique agricole commune dans les régions ultrapériphériques (RUP), fixe comme objectifs l'amélioration de leur approvisionnement en produits agricoles essentiels, ainsi que le maintien des filières historiques d'export et l'amélioration de l'auto-approvisionnement local par le soutien des productions de diversification.

Dans le sillage en particulier des discussions tenues dans le cadre des États généraux de l'alimentation, il apparaît aujourd'hui nécessaire que les dynamiques en faveur de la diversification agricole soient étendues et renforcées, de sorte non seulement à accroître l'auto-approvisionnement des territoires ultramarins mais également à diversifier les cultures d'exportation.

Ces dynamiques étant étroitement dépendantes des projets développés par les filières, votre rapporteur appelle à la mise en place d'un plan d'action stratégique plus large en faveur de l'agriculture dans les outre-mer.